

Maternelle Amaury Duval
Compte rendu du conseil d'école
21 novembre 2008

Présents

Équipe enseignante : Mmes Bayiha, Bonnard, Petitfour et Guillaumin, M. Auer et Blore

Représentants des parents d'élèves : Mmes Bidet, Bogdanoff, Bouet et M Sarrade titulaires FCPE
Mmes Breney et Perret titulaires PEEP
Mme Guedjali suppléante FCPE

Représentante de la mairie : Mme Cadoret

La séance est ouverte à 18h45

1- Règlement intérieur

Modification du règlement en raison de la nouvelle organisation de la semaine sur 24 heures après la suppression des samedis matins travaillés pour les élèves et la création de l'aide individualisée.

Point 6-d :

Suppression du samedi dans les jours d'accueils des élèves à l'école

Ajout d'un paragraphe à suite du tableau, précisant les jours d'accueil des enfants à l'école et la mise en place de l'aide individualisée :

"A compter de la rentrée 2008, le temps scolaire sera organisé comme suit :

- **24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves**
- **Ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier de deux heures maximum par semaine d'aide personnalisée."**

Une question concernant la validation par l'IEN du mode de fonctionnement proposé par l'équipe éducative de l'école est posée.

Il est répondu qu'aucune réponse à la proposition n'a été faite et que par conséquent, elle a été mise en œuvre comme présentée lors de la réunion d'information aux parents. Le mode de fonctionnement sera évalué en février pour juger de la pertinence du choix effectué.

Une seconde question sur les durées minimum et maximum de l'aide personnalisée est soulevée à laquelle il est répondu qu'il existe une durée maximum de deux heures par semaine, la durée minimum étant de zéro heure pour les enfants qui n'en auraient pas l'utilité ou dont les parents auraient refusé la participation au dispositif pour leur enfant, sachant que les enseignants essayent de faire participer tous les élèves autorisés par roulement pour éviter une stigmatisation de certains.

Le Conseil d'École vote le règlement ainsi modifié à l'unanimité.

2- Bilan de la rentrée

Organisation pédagogique de l'école

153 enfants répartis sur 6 classes :

PS1 (Laetitia)	24 élèves (dont un TPS),
PS2 (Mélanie & Cécile)	25 élèves,
PS-MS (David)	23 élèves (17 PS + 6 MS),
MS (Stéphane & Virginie)	26 élèves,
MS-GS (Christelle)	25 élèves (14 MS + 11 GS),
GS (Véronique)	29 élèves

Question concernant le nombre d'ATSEM à l'école.

Il y a deux ATSEM par classe de petite section, une "du matin" (8h – 15h30) et la seconde "d'après midi" (11h30 – 19h), les autres classes n'en bénéficiant pas. Les classes de moyens ont eu une ATSEM pour deux classes, sur une demi-journée (en alternance une semaine du matin et la suivante de l'après midi)

mais cette organisation était impossible à gérer. De toute façon, un congé de maternité non remplacée a mis un terme aux difficultés rencontrées puisque l'ATSEM "volante" est désormais devenue fixe sur une classe de petits.

Aide personnalisée

L'aide individualisée (ou personnalisée) a été mise en place depuis le retour des vacances de la Toussaint selon les modalités précisées lors de la réunion d'information aux parents. Très peu de familles se sont opposées à ce que leur enfant participe à ce dispositif (moins d'une dizaine sur l'école)

Les enseignants doivent 60 heures d'aide devant les enfants sur l'année. Cette année, en raison de la mise en route du dispositif, ce sera 54 heures devant les enfants, 2 heures de réunion d'information, 2 heures de réunion bilan en février et 2 heures de réunion bilan en juin.

Le constat, après trois semaines d'expérimentation, est un sentiment de perte de temps de travail pour l'enseignant qui n'est plus libre de préparer sa classe, d'annoter les travaux, de ranger etc. sur le temps du midi et le sentiment d'une course permanente pour préparer, ranger et manger accessoirement.

Mise en évidence d'un problème logistique au moment du temps de restauration scolaire, la fin de l'aide individualisée et le début du repas se chevauchant. Il n'y a plus de récréation entre le moment de classe et celui du repas ce qui crée une agitation et un niveau sonore très élevé dans le réfectoire (d'autant que les personnels de cantine sont en sous effectif).

Question concernant un rappel du dispositif mis en place (choix des élèves, fréquence de la participation, nature du travail effectué, etc.)

Le RASED

Intervention de Mme DODILE, (maître d'adaptation appelé également maître E au sein du RASED intervenant sur la maternelle Amaury Duval, l'élémentaire Raymond Queneau, les écoles maternelle et élémentaire François Rabelais et la maternelle Marcelin Berthelot) qui, outre le rappel de l'absence de remplacement du poste G du bassin d'écoles, précise la confusion existante et entretenue entre le soutien apporté par le RASED et l'aide personnalisée. Elle rappelle les compositions, rôles et actions des RASED dans le cadre de l'aide aux enfants en difficulté et annonce que dans la loi du budget 2009, alors qu'aucune évaluation sur leur rôle et leur efficacité n'a été menée, 3.000 postes d'enseignants spécialisés (membres des RASED) sur les 11.000 existants sont supprimés, avec à l'horizon 2011 leur suppression totale justifiée par l'aide personnalisée. Sachant qu'un membre du RASED "suit" une cinquantaine d'enfants, cela signifie qu'à terme, environ 500.000 enfants en difficulté, nécessitant l'intervention de personnel spécialisé composant le RASED n'auront plus accès à cette aide à l'école mais devront se diriger vers le privé.

Rappel est fait que l'École est dans l'obligation d'accepter les enfants porteurs de handicaps.

Question sur les modalités de soutien au mouvement demandant le maintien des RASED.

- Il est proposé de signer une pétition en ligne à l'adresse www.sauvonslesrased.org qui rassemble d'ores et déjà 200.000 signatures.

- Il est proposé de faire parvenir une délibération du Conseil d'École concernant les RASED à l'Inspection Académique ce qui est **adopté à l'unanimité.**

- Une motion exceptionnelle est rajoutée au compte-rendu du conseil d'école demandant le maintien des 3000 postes de RASED. Elle a été votée à l'unanimité et signée par le président du conseil et les représentants des deux associations de parents d'élèves.

3- Travaux

Travaux prévus

- Réhabilitation de l'issue incendie extérieure (sortie impraticable pour les enfants en raison d'encombrement dus aux travaux de l'école)

- Système permettant l'écoulement des eaux de pluie entre le bardage et la structure,

- Demande d'un réajustement de pente sur le côté droit de l'accès principal du bâtiment (7 mai 2007) pour permettre l'écoulement des eaux de pluie,

- Le conseil d'école redemande l'organisation de visites régulières afin de vérifier l'étanchéité des bâtiments

Travaux effectués

- Pose de ruban adhésif sur les zones sensibles du toit évitant l'écoulement des eaux de pluie dans les locaux.
- Pose de barrières au niveau de la sortie « rue » de l'école. Personne n'a pris la responsabilité de la mise en place et du retrait de la barrière installée par la mairie. La clef est actuellement en possession de l'entreprise de restauration puisque c'est elle qui en a l'utilité au premier chef, mais la barrière n'est jamais remise en place. La mairie doit donc désigner un responsable en partenariat avec les services techniques.
- Trou dans le sol du couloir d'accès menant aux cuisines. Une réparation a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint mais trois semaines plus tard, le sol montre à nouveau des signes de dégradations.
- Transformation de la salle de motricité en salle de classe :

Les conditions matérielles des séances de motricité

La motricité doit se faire dans un cadre défini avec un matériel adéquat. Le conseil d'école souhaite avoir une salle dédiée à la motricité pour continuer de répondre aux objectifs de motricité fixés par l'Éducation Nationale. Le directeur continuera donc à demander des créneaux définitifs au gymnase avec du matériel adapté aux enfants de maternelle.

Une question concernant le devenir des murs l'école maternelle Amaury Duval est posée puisque le bail de l'école, prévu pour 5 ans, arrive à son terme à la fin de l'année scolaire. Il est répondu que la question sera abordée lors du conseil municipal de fin mars, avec le vote du budget. Deux options sont possibles outre la résiliation du bail : reconduction de la location pour une période de 3 ans ou achat des modules.

4- Coopérative

Avant l'appel aux dons pour le premier trimestre, la coopérative scolaire avait en banque 1.131 euros. La générosité des parents lors du premier appel a permis d'ajouter à cette somme 3.596 euros.

Il est rappelé à cette occasion que la participation à la coopérative scolaire, si elle est essentielle à la vie de l'école n'en n'est pas moins facultative.

Principales dépenses déjà engagées : matériel pédagogique à disposition de l'ensemble des classes (jeux, puzzles, ouvrage didactiques, etc.), sacs de bibliothèque pour les élèves de petite section, ventilation sur les coopératives de classes à hauteur de 5 euros par enfant, réservation d'un spectacle pour l'école.

Principales dépenses prévues : marionnettes BLIN le 15 janvier pour les grands, sortie cinéma avant Noël. Le spectacle de Noël, "Noël des neiges" a été présenté aux enfants le 1^{er} décembre sur deux séances.

Le photographe est venu à l'école le 2 décembre.

5- Vie de l'école

Les nouveaux programmes

De nouveaux programmes sont en vigueur depuis septembre, publiés le 19 juin et applicables dès le 1^{er} septembre. La présentation officielle de ces programmes aux équipes enseignantes n'a pas encore eu lieu à ce jour...

Projet d'école

Avec les nouveaux programmes, le projet d'école n'est plus adapté et donc à réécrire. Il sera désormais axé sur les TICEs (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation) et inclura l'aide personnalisée. A ce sujet, un site Internet d'école a été créé pour l'école. Il est hébergé provisoirement à l'adresse <http://amauryduval.free.fr> et en attente d'hébergement sur le serveur de l'académie de Versailles. Les pages sur lesquelles sont présentées des photos d'enfants sont protégées par un mot de passe, qui sera divulgué lorsque toutes les autorisations de diffusions nous auront été retournées.

Service Minimum d'Accueil

Lors de la journée de grève du 20 novembre, l'ensemble des enseignants n'a pas assuré les cours et le SMA a été mis en place. Une quarantaine d'enfants a été accueilli à cette occasion par le personnel communal. L'ensemble de l'équipe enseignante se dit soucieuse de l'occupation des locaux en cette occasion. En effet, durant les congés scolaires, les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école appartenant à la commune, partagés en bonne entente par du personnel connu le plus souvent des enseignants et en lequel ils ont toute confiance, hormis les salles de classe. Lorsque le SMA est mis en place, tous les locaux sont mis à disposition des personnels présents, qui ne sont pas forcément ceux

présents habituellement, classes comprises. Or dans ces locaux, outre le matériel de classe payé par les crédits municipaux, se trouve du matériel acheté avec la coopérative scolaire, du matériel prêté par des parents, du matériel personnel appartenant aux enseignants, etc.

Les réunions parents – enseignants

Les réunions parents – enseignants et les initiatives diverses qui auront lieu le samedi matin, après autorisation de l'utilisation des locaux par les autorités municipales, ne sont plus couvertes par l'assurance scolaire puisque le samedi matin n'est plus un jour travaillé pour les enfants. Les enfants seront donc à ces occasions **sous la responsabilité exclusive des parents** : entrées et sorties, jeux libres dans la cour, activités dans les locaux, etc.

Une journée "portes ouvertes" aura lieu le 13 décembre. Il sera possible à cette occasion de rencontrer les enseignants, de voir et de discuter du travail des enfants et de découvrir un Podcast réalisé par l'ensemble des élèves de l'école.

6- Questions diverses

Piscine

Les créneaux pour les séances de piscine ont été distribués et devaient commencer **à partir des vacances de la Toussaint**. La piscine n'étant pas encore ouverte (ouverture prévue au retour des vacances de Noël) les séances seront redistribuées en fonctions des créneaux restants.

Motricité

Des séances de motricité ont lieu au gymnase de la piscine (sans aucun matériel mis à disposition) le jeudi matin pour 4 classes par roulement et au gymnase Maurice Arnoux (avec matériel) pour les grandes sections uniquement en raison de l'éloignement important, les trajets s'effectuant à pied.

Classe de découverte

Deux classes partiront cette année en mai dans l'Aisne à 135km de Paris, les classes de MS-GS de Christelle et de GS de Véronique.

Matériel pour l'ouverture de la sixième classe

Une sixième classe a été ouverte à la rentrée 2008, avec un budget non communiqué. Des commandes ont été passées : de mobilier, de matériel pédagogique, de jeux, de livres, etc. mais faute de fonds suffisants, seuls les meubles ont été livrés. Il aurait été souhaitable que le budget disponible ait été communiqué et que, dans le cadre d'une restriction de budget, eut-elle été de dernière minute, l'école en soit avertie de façon à modifier la commande pour avoir du matériel autre que mobilier. Il est donc demandé que soit alloué par la mairie une enveloppe exceptionnelle pour effectuer une commande qui servira à la nouvelle classe, utilisant actuellement le matériel que les autres classes ont accepté de prêter.

Jouets de Noël

Une remarque

est faite sur la taille et donc l'encombrement provoqué par les jouets de Noël distribués à l'école : une demande est formulée pour proposer des jouets moins volumineux l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.